

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Site web : www.douanes.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS

E-mail: douanes-cam@minfi.gov.cm

NOTE DE SERVICE N° **105** /MINFI/DGD du **19 MAI 2017**

Rappelant certaines dispositions applicables en matière d'expédition du ciment dans les Etats de la CEMAC

GICAM
Courrier Arrivée Tiers
N° **889**
Le **24 MAI 2017**



Mon attention a été attirée sur le fait que malgré le rétablissement du taux légal du Tarif Extérieur Commun de 10 % sur les ciments non pulvérisés dits « clinkers » importés de la position tarifaire 252310 00000 par l'Article Deuxième de la Loi de Finances pour l'exercice 2017, l'expédition du ciment en zone CEMAC continue de se faire sur la base des déclarations d'exportation définitive (modèle EX1), échappant ainsi au suivi par géo-localisation.

Aussi, pour mettre un terme à cette situation, je tiens à rappeler que l'expédition en zone CEMAC du ciment produit notamment par les entreprises locales doit dorénavant être suivie par GPS sur la base d'un acquit-à-caution suivant le modèle de déclaration prévu pour le régime du transit communautaire (EX8).

Je tiens la main ferme au respect scrupuleux des dispositions de la présente Note de service qui est d'application immédiate. *H*

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Ampliations:

- MINFI/ATI
- Chefs de Division
- Chefs de Secteur
- Syndicats de CAD
- Syndicats des Exportateurs et Importateurs
- GICAM / MECAM / ECAM
- Syndustricam
- Chrono/ Affichage

